

RAPPORT N° 02/4-42
au Conseil Municipal

OBJET

MANDAT DE REALISATION
POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX AEP ET AEU
DE LA RHI DE LA MONTAGNE (SECTEUR DE SAINT-BERNARD)

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)

Par Délibération n° 99/4-43 du Conseil Municipal en séance du 30 juin 1999, reçue à la Préfecture le 7 juillet 1999, la Commune a décidé de réaliser le renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le quartier de Saint-Bernard et d'en confier la réalisation à la SODIAC.

La Convention de mandat de réalisation a été signée le 9 août 1999, reçue à la Préfecture le 9 août 1999 et notifiée à la SODIAC le 11 août 1999.

Par Délibération n° 01/7-68 en séance du 17 décembre 2001, reçue à la Préfecture le 27 décembre 2001, le Conseil Municipal a validé le DCE et le montant du coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 2 423 408,25 euros HT.

Par Délibération n° 02/2-17 du 27 mars 2002, reçue à la Préfecture le 8 avril 2002, le Conseil Municipal a validé le plan de financement et la décomposition globale du coût de l'ouvrage.

L'appel d'offres comporte des lots séparés. La durée du chantier est de dix-huit mois. Le marché est décomposé en trois tranches (une ferme et deux conditionnelles).

Au vu de ces informations, je vous demande de m'autoriser ou d'autoriser la SODIAC, Mandataire de la Commune :

- à lancer un appel d'offres, conformément aux dispositions des Articles 10, 33, 58, 59, 60 et 72 II du Code des Marchés Publics (Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001) ;
- à signer le(s) marché(s) et pièces y afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 02/4-42
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**MANDAT DE REALISATION
POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX AEP ET AEU
DE LA RHI DE LA MONTAGNE (SECTEUR DE SAINT-BERNARD)**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 254 ;

Vu la Convention de mandat d'études entre la Commune de Saint-Denis et la SODIAC en date du 9 août 1999, reçue à la Préfecture à la même date ;

Vu l'Avenant n° 1 à la Convention de mandat entre la Commune de Saint-Denis et la SODIAC en date du 23 février 2001 et reçu à la Préfecture le même jour ;

Vu la Délibération n° 01/5-56 en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2001 et reçue à la Préfecture le 6 juillet 2001 ;

Vu la Délibération n° 01/7-68 en séance du 17 décembre 2001 et reçue à la Préfecture le 27 décembre 2001 ;

Vu la Délibération n° 02/2-17 en séance du 27 mars 2002 et reçue à la Préfecture le 8 avril 2002 ;

Vu l'Avenant n° 2 modificatif à la Convention de mandat entre la Commune de Saint-Denis et la SODIAC en date du 25 avril 2002 et reçu à la Préfecture le 14 mai 2002 ;

Vu la Délibération n° 00/5-17 du 24 juillet 2000, reçue à la Préfecture le 31 juillet 2000 retenant le BET IDR en qualité de maître d'œuvre sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du BET IDR approuvé par Délibération n° 02/4-41 du Conseil Municipal en séance du 22 juin 2002 ;

DELIBERATION N° 02/4-42

Sur le RAPPORT N° 02/4- 42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou la SODIAC, Mandataire de la Commune, à lancer un appel d'offres, conformément aux dispositions des Articles 10, 33, 58, 59, 60 et 72 II du nouveau Code des Marchés Publics (Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001), pour la réalisation du renforcement des réseaux AEP et AEU de la RHI de La Montagne (secteur de Saint-Bernard).

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Mandataire à signer le(s) marché(s) et pièces y afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 01 JUL. 2002

Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire

